



Noix

N°09
29/07/2020



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°09
du 29/07/20 »*



Bulletin disponible sur les sites :

bsv.na.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr ; www.fredon-limousin.fr
et le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
[Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

- **Mouche du brou : risque en cours.** Observer régulièrement les pièges, plaques jaunes engluées.
- **Carpocapse : période de risque élevé** des pontes et des éclosions en cours en tous secteurs.
- **Anthracnose : risque de contamination secondaire** lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.
- **Bactériose : risque de contamination sur des rameaux et fruits blessés** (par le vent, la grêle) en parcelles infestées lors des épisodes pluvieux.

Ravageurs

- Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)

Observations du réseau

Selon les observations communiquées par des producteurs volontaires pour observer chaque semaine leur(s) piège(s) et par le groupe technique noix du Sud-Ouest, on note au 29 juillet la présence de la mouche du brou dans 66 communes dont **4 communes sont contaminées pour la 1^{ère} fois.**

période de 1ère capture	département	commune	année 1ère contamination
du 22 au 28/06	24	LAMOTHE MONTRAVEL	2015
du 29/06 au 5/07	16	POULLIGNAC	2016
	16	SALLES LAVALETTE	2013
	24	BOUTEILLES SAINT SEBASTIEN	2016
	24	CONNE DE LABARDE	2016
	24	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	2015
	24	PORT STE FOY ET PONCHAPT	2015
	24	RIBAGNAC	2015
	24	ST AVIT SENIEUR	2017
	24	ST LEON SUR L'ISLE	2017
	46	Douelle	2010
	47	AURADOU	2010
	du 6 au 12/07	16	BARDENAC
16		ETRIAC	2016
16		LAPRADE	2016
16		MAINZAC	2017
16		PILLAC	2014
16		PLASSAC ROUFFIAC	2018
16		STE SOULINE	2020
16		YVIERS	2018
19		AYEN	2017
19		Nespouls	2019
24		ALLES SUR DORDOGNE	2012
24		BELVES	2014
24		CASTELS ET BEZENAC	2018
24		DOMME	2015
24		La Boissière d'Ans	2016
24		LA ROQUE GAGEAC	2013
24		LIMEUIL	2016
24		ST CYPRIEN	2015
24		St Jory Las Bloux	2020
24		Ste Foy de Belvès	2017
24		STE MONDANE	2014
24		VITRAC	2015
33		MARGUERON	2015
47	Penne-d'Agenais	2010	

du 13 au 19/07	16	Montboyer	2019
	16	St Martial	2015
	24	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	2015
	24	CAMPAGNE	2016
	24	CENAC ET ST-JULIEN	2013
	24	CHAPDEUIL	2017
	24	COUX ET BIGAROQUE	2012
	24	Granges-d'Ans	2016
	24	LE BUGUE	2016
	24	Lisle	2015
	24	Marnac	2016
	24	PAULIN	2016
	24	PRATS DU PERIGORD	2011
	24	ST CREPIN ET CARLUCET	2015
	24	ST MARTIAL DE NABIRAT	2015
	24	St Pardoux de Drôme	2015
	24	ST PIERRE DE CHIGNAC	2015
	24	ST SEURIN DE PRATS	2012
	24	VIEUX MAREUIL	2020
	du 20 au 26/07	19	Sadroc
24		Calviac en Périgord	2016
24		Cazoulès	2017
24		CHAVAGNAC	2017
24		COULAURES	2015
24		Peyrillac et Millac	2015
24		Prats de Carlux	2016
24		RIBERAC	2013
24		SORGES	2015
81		Fauch	2010
Du 27 au 29/07	24	NABIRAT	2013
	24	ST PANTALY D'EXCIDEUIL	2015

Seuils indicatifs de risque :

- ✚ Parcelle déjà contaminée : première capture ;
- ✚ Parcelle non contaminée à ce jour : 3 relevés positifs successifs sur le piège.

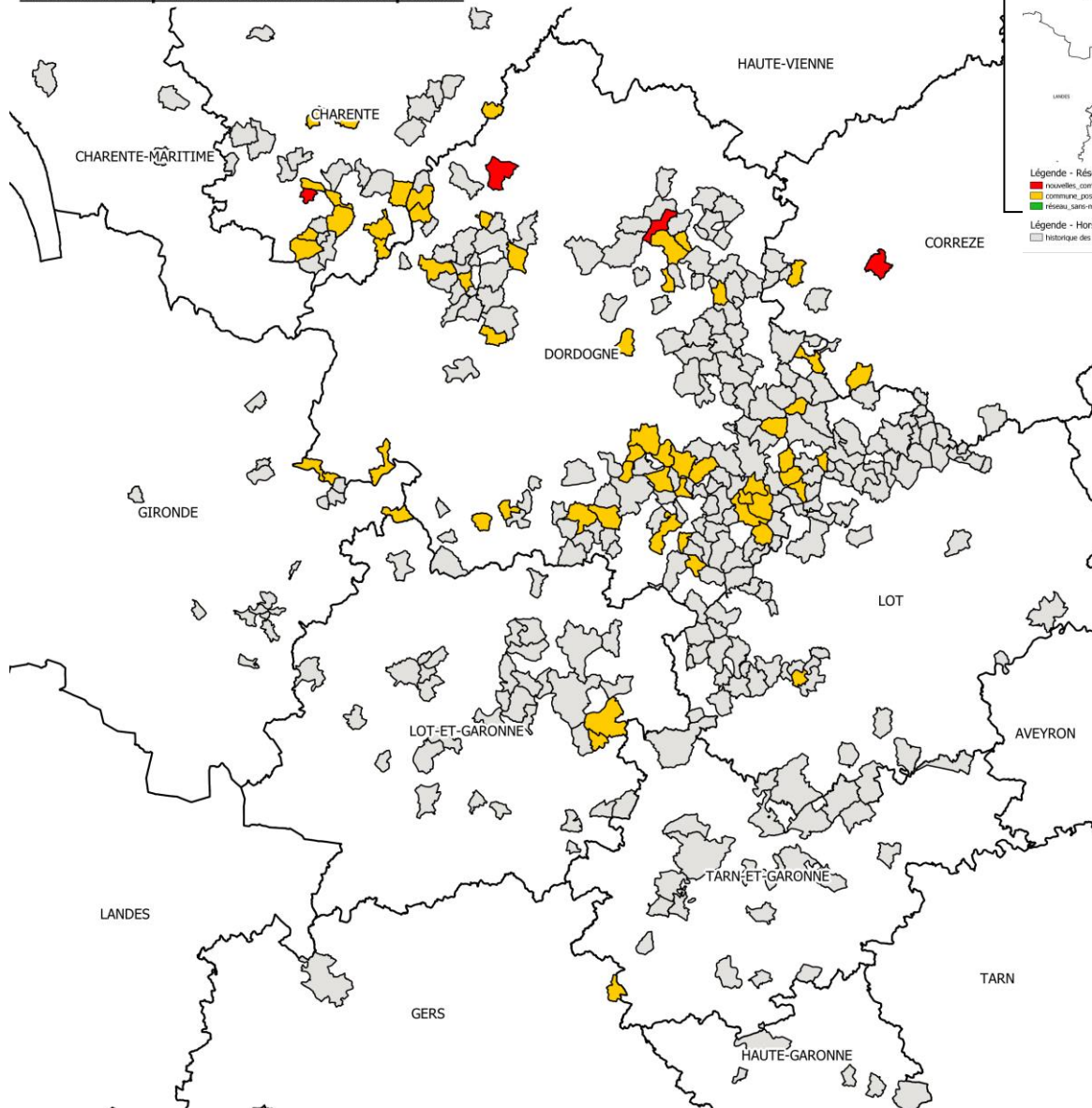
Evaluation du risque :

Risque élevé en cours.

La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur.

Piégeages mouche du brou Réseau du Sud-Ouest 2020

Carte réalisée par la FREDON Nouvelle-Aquitaine

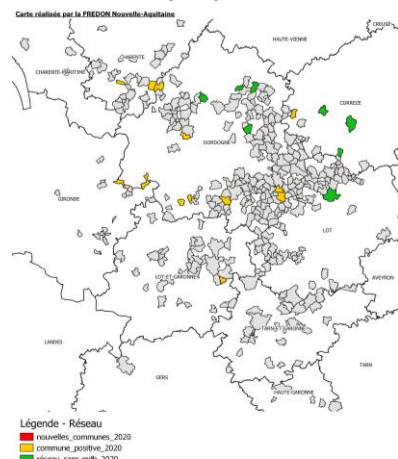


Légende - Réseau

- nouvelles_communes_2020
- commune_positive_2020

Légende - Hors Réseau

- historique des communes contaminées entre 2009 et 2019

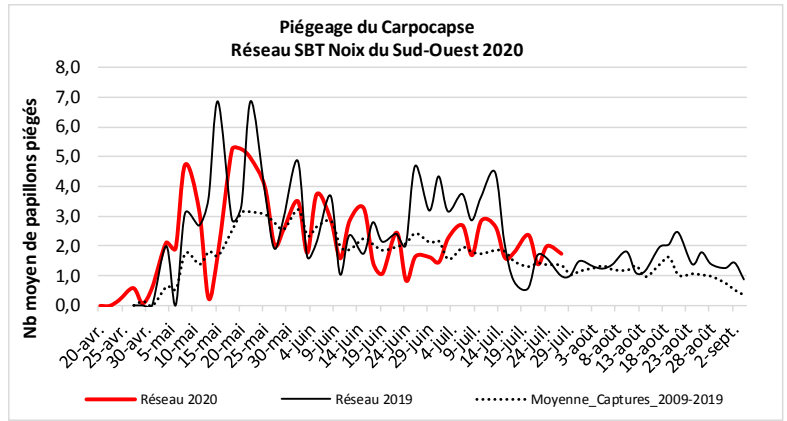


- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

Les données du réseau de piégeage montrent une hausse des captures à partir du 1^{er} juillet ; puis un pic vers le 14 juillet, marquant probablement le pic du 2nd vol notamment pour les secteurs précoces.

On observe facilement des dégâts sur fruits.

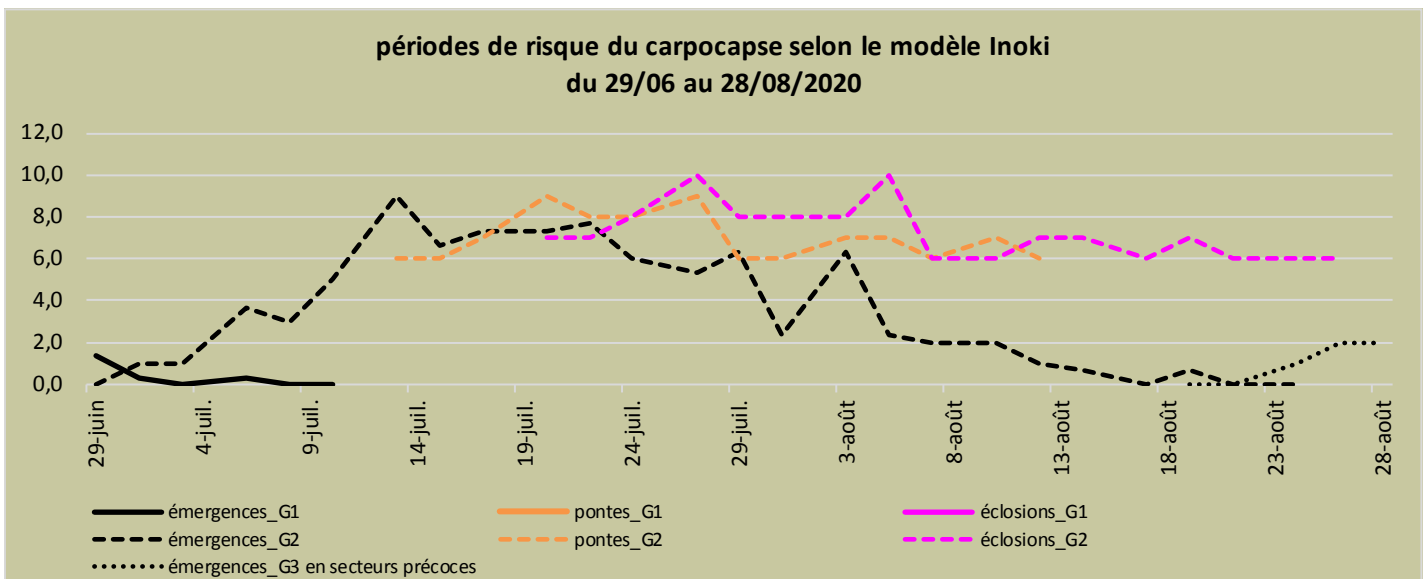


Données du modèle Inoki :

Au 29 juillet, le modèle nous informe que, selon les secteurs de précocités, 60 à 90 % des papillons auraient émergé, 50 à 75 % des pontes auraient été déposées et 15 à 60 % des éclosions seraient survenues.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir, les périodes de risque sont ainsi prévues :

	Risque élevé de pontes	Risque élevé des éclosions
Secteurs précoces	En cours jusqu'au 2 août	En cours jusqu'au 10 août
Secteurs tardifs	En cours jusqu'au 9 août	En cours jusqu'au 20 août



Evaluation du risque :

Les périodes de risque élevé des pontes et des éclosions sont en cours en tous secteurs.

En secteur précoce, un troisième vol partiel (15 à 30 % d'un vol) pourrait débuter à partir des 19-23 août avec les premiers dégâts possibles à partir des 3-7 septembre.

Maladies

- **Anthracoses, *Gnomonia leptospyla* et *Colletotrichum***



Symptômes d'anthracnose

Crédit photos : D. Laymajoux (Coop Cerno) – Station expérimentale de la noix

Evaluation du risque :

Des contaminations secondaires de *Gnomonia leptospyla* peuvent avoir lieu lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.

L'incubation de *Colletotrichum* étant longue, les symptômes n'apparaissent pas au printemps mais plus tardivement en saison soit dès à présent.

- **Bactériose, *Xanthomonas campestris* pv. *Juglandis***



A droite : noix bactériosée – A gauche : noix saine

Crédit photos : Station expérimentale de la noix

Evaluation du risque :

La période de forte sensibilité du noyer vis-à-vis de la bactériose est achevée.

Pour autant, la bactériose reste présente sur les arbres contaminés et peut se réactiver lors d'épisodes humides. Le risque est alors proportionnel à la réceptivité du végétal : **en présence de blessures dues au vent, à une pluie violente ou à la grêle (orages), les bactéries peuvent pénétrer dans la plante et engendrer des dégâts.**

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / VALCAUSSE / UNICOQUE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".